

# L'économie numérique française à la recherche d'un second souffle

Au lendemain des premières [Assises de la souveraineté numérique](#) qu'elles ont présidé, les députées **Corinne Erhel** (SRC, Côtes-d'Armor) et **Laure de La Raudière** (UMP, Eure-et-Loir) ont présenté, au Palais-Bourbon, leur [rapport sur le développement de l'économie numérique française](#).

Chargées l'an dernier d'une mission d'information sur le sujet par la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, les rapporteuses ont exposé un ensemble de propositions visant à accélérer la transformation numérique de la France.

## L'éducation par le code

**Malgré des atouts** indéniables (main d'oeuvre, savoir-faire, infrastructures), **la France reste à la traîne** en matière de : développement à l'international de ses entreprises innovantes, investissements en capital-risque, éducation/formation numérique.

Pour inverser la tendance, le rapport inclut un ensemble de recommandations, dont l'éveil « *dès le primaire des jeunes écoliers au code informatique* ». Par ailleurs, Corinne Erhel et Laure de La Raudière préconisent de rendre **l'enseignement informatique obligatoire au collège**. Et de créer un Capes et une agrégation d'informatique. S'inscrivant dans la droite ligne du [plan Big Data](#) de la « nouvelle France industrielle », les parlementaires proposent aussi de créer des cursus universitaires supplémentaires. Et ce pour assurer la formation d'un plus grand nombre de jeunes dans les métiers dédiés au traitement massif de données, dont celui très prisé de **data scientist**.

Ces propositions éducatives peuvent convaincre des personnalités comme l'entrepreneur **Tariq Krim**, auteur d'un [rapport sur les développeurs](#) en France, le « [Digital Champion](#) » **Gilles Babinet** ou encore **Xavier Niel**, vice-président du conseil d'administration d'Iliad et co-fondateur de [42, école informatique](#) gratuite et sans condition de diplôme. Mais elles risquent de heurter certaines sensibilités au sein de l'Éducation nationale.

## La start-up et le CAC 40

D'autres recommandations du rapport concernent la formation continue et la mutation numérique des entreprises. Pour insuffler un vent nouveau dans les grands groupes, les co-rapporteuses préconisent d'inciter les **conseils d'administration d'entreprises du CAC 40** à intégrer « *un membre ayant fondé une startup innovante* ». Car « *l'innovation peut aussi venir de l'extérieur* ». Et les fonds aussi...

Le **financement de l'innovation** est un sujet sensible. Pour soutenir leur amorçage, les jeunes pousses en France peuvent tabler sur de nombreux dispositifs privés et publics, mais financer le développement de leur activité est plus problématique « *au-delà de 20 millions d'euros* », d'après les parlementaires.

Pour **dynamiser le capital-risque** – l’an dernier, [la France était en 3e position](#) en Europe derrière le Royaume-Uni et l’Allemagne –, les députées invitent l’État français à investir dans des fonds privés et à s’inspirer de l’expérience d’Israël dans ce domaine (programme Yozma). Mais la France ne saurait agir seule. Les débats relatifs à « *l’équité* » fiscale et au cadre juridique du numérique doivent être européens.

crédit photo © Stephen Finn – Fotolia.com

---

**Lire aussi**

[Le Big Data et l’analytique recrutent aux États-Unis comme en France](#)